

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL54

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressigier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise manifeste une nouvelle fois son opposition à la nécessité de présenter un passe sanitaire pour les personnes accompagnant ou rendant visite aux personnes accueillies dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ainsi que pour celles qui y sont accueillies pour des soins programmés.

La conservation du "passe sanitaire" à la place du nouveau "passe vaccinal" dans un tel cas de figure est présentée comme un cadeau. Pourtant, ni le "passe sanitaire", ni le "passe vaccinal" ne sont tolérables dans ces situations. Cette disposition doit être supprimée. C'est d'ailleurs ce qu'avait permis un amendement de Caroline Fiat pendant l'été 2021, avant que la disposition ne soit réintroduite par une majorité servile aux ordres de son Gouvernement.